

Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement (2009)

(Le 6 juillet à 17.30 dans la salle de réunion du Siahvy D.Sirot lit une lettre sur une plainte déposée par le Siahvy à propos d'une pollution arrivée le Dimanche à Chilly Mazarin. Cette lettre rédigée par Vivien est bourrée de fautes d'orthographe et de fautes de grammaire. Vivien se fait asticoter par Sirot. Il se fait plat comme une limande! J'apprends ce qu'est l'ONEMA = office national de l'eau et des milieux aquatiques, J'apprends également que ce sont les élus qui doivent porter plainte)

A 17.45 : 6 personnes dans la salle : Sirot, Anne Bodin, Vivien, Catherine Gimat, le représentant de l'Aseor et moi. Personne d'Ardy ni de Longjumeau. Personne ne s'est excusé.

Ce rapport « sert de référentiel pour engager le service public dans une démarche de progrès et pour donner au public des éléments d'explication du prix de l'eau. » Il sera présenté au conseil municipal après approbation du Comité syndical qui se tiendra en septembre (date non encore fixée).

*J'ai demandé communication de ce document par informatique. Il ne m'a pas été communiqué car non encore public. Excuses auprès de ceux auxquels je l'avais promis.
Je vais aborder les points discutés en suivant le document:*

Service d'assainissement collectif

Le contrat avec la Lyonnaise prend fin en 2012. Quels sont les objectifs à atteindre avant cette date? Beaucoup de points sont cités dans la réponse, mais éparpillés; visiblement la question n'a pas encore fait l'objet d'une réflexion. Pourtant le nouveau contrat doit être préparé en 2011.

Le territoire et les habitants desservis : plusieurs remarques de Sirot sur le nombre d'habitants: 259.430 habitants (recensement publié janv 2010).

Plusieurs chiffres manquant pour les communes de Gomets, Magny, Palaiseau St Forget
Il faut vérifier pourquoi ils manquent (Palaiseau est sur 2 versants)

Les ouvrages d'assainissement du Siahvy :

Question: pour les 88,30 km de réseaux d'eaux usées, seulement 750 m de réseaux d'EP?

Réponse: le Siahvy n'a pas la compétence sur le réseau d'EP; ce sont les communes. Les 250 m de réseau dont le Siahvy a la charge sont les canalisations entre un ouvrage de dépollution jusqu'au stockage.

Qui assume les travaux de réfection de l'étanchéité? La lyonnaise a refait 600 m(?) d'un collecteur avec des tuyaux d'1,60m de diamètre pour inspection par scaphandrier.

Question: pourquoi ne parle-t-on à aucun moment de la rivière? C'est un rapport à part (?)

question: pourquoi certains points du réseau de collecte nécessitent un curage plus fréquent que d'autres? Réponse: dépend de la configuration du collecteur; une antenne angulaire nécessitera davantage d'interventions de curage.

Question Aseor sur l'harmonisation du débit de fuite entre les trois syndicats de gestion de l'eau du plateau de Saclay : réponse: la loi sur l'eau ne l'exige pas; un débit de 0,7l/s n'est pas « légal » de plus c'est facile d'exiger plus quand tout est construit!

Tarification et recettes du service

Question : le tableau « redevance assainissement du Siahvy indique une redevance au m³ mais pas en nombre de m³ globaux? Réponse : sera ajouté à la présentation.

Question : Où figure l'augmentation de 10 cts sur la taxe d'assainissement – qui devrait être supprimé dans deux ans? Elle ne figure pas encore cette année, mais l'année prochaine.

Financement des investissements :

question il y a encore des opérations sous mandat (environ 250 000 euros) est-ce que ce type d'opérations ne devait pas être abandonné? Réponse oui, une commune délègue une MOT (maîtrise

d'ouvrage temporaire) mais ce sont des fins d'opérations.

Question: où figurent les 2 millions d'euros remboursés au SIAAP? Ils le sont à partir de 2010 le tableau concerne les remboursements 2009 comparés à 2008.

Projets programmés en 2010

Question : la STEP Villebon (noter au passage devient la « STEP Yvette » Les 117 000 euros de recettes sont en fait les subventions de l'Agence de l'eau et du conseil général. Le conseil général s'engage sur 15 % si l'utilisateur est gagnant. Le conseil régional n'a pas encore pris position pour « financer un équipement dont la gestion serait confiée au privé dans le cadre d'une DSP. »

Question l'Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) provisionnée à 324000 euros.

Réponse : la première réflexion est la capacité de la station. On était parti de 180 000

équivalent/habitant ou 200 000 avec Courtaboeuf. Si on englobe les communes en aval de Villebon jusqu'à Savigny on passe à 300 000 / 320 000 Equivalent/habitant. Le coût de construction de la station n'augmente que de 20 millions d'euros; on a une meilleure gestion de l'argent public

Question: aux assises du Siahvy NKM a dit « il faudra être vigilant s'il nous est demandé une augmentation capacitaire de la station d'épuration, les financements de l'OIN pourraient abonder le financement des travaux ». Réponse Oui, si nous traitons les eaux du plateau de Saclay il faudra que l'état finance.

Question: avec un concessionnaire on est dans une logique de toujours plus, quelles limites est-on décidés à se fixer? Réponse: il n'y a aucune nuisance dans les stations modernes. Celle de Villebon sera la plus grande du nord de la France. Vous pouvez en visiter une qui atteint 700 000 équivalent/habitant.

Réflexion personnelle: l'article de boocan se termine par la phrase du Président du Siahvy: « Si les maires ne nous donnent pas les moyens dont on a besoin (pour l'assainissement), on va passer à côté des grands enjeux de demain notamment la reconquête des milieux naturels. » Un milieu redevenu naturel est celui de la Bretèche qui est une ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt faunistique et floristique) et un couloir écologique. Est-ce que pour pouvoir créer ce monstre on ne va pas détruire un milieu naturel? Alors peut-on l'accepter dans de telles proportions?

Service public de l'assainissement non collectif

Plusieurs communes ne font pas appel au service du Siahvy pour assumer ce service. - ce qui pour le Président est regrettable car il permettrait une meilleure rentabilité. Le service est assuré par deux personnes qui contrôlent les installations neuves ou réhabilitées et effectuent le diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes. Mais ni l'entretien à la demande, ni le traitement des matières de vidange.

Le périmètre d'assainissement non collectif doit être fixé dans chaque commue.

Réflexion personnelle. Nous avons pu poser toutes les questions que nous voulions. Cela leur a permis d'avoir une idée des questions que les élus pourraient poser au comité syndical de septembre et de corriger les erreurs qui figuraient dans le document d'étude. Pour moi j'ai mieux compris ce rapport.

Rédigé par Michèle Loeber le 8 juillet 2010